



**HAL**  
open science

## Sur la contribution d'Amartya Sen : éthique des capacités et politiques sociales

Caroline Guibet Lafaye, Emmanuel Bernard Picavet

► **To cite this version:**

Caroline Guibet Lafaye, Emmanuel Bernard Picavet. Sur la contribution d'Amartya Sen : éthique des capacités et politiques sociales. 2010. hal-00566306

**HAL Id: hal-00566306**

**<https://hal.science/hal-00566306>**

Preprint submitted on 24 Feb 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Caroline Guibet Lafaye (CNRS, Centre Maurice Halbwachs, Paris)**  
**Emmanuel Picavet (Université de Franche-Comté, LRPLA et section de philosophie, Besançon)**

Texte (oct. 2010) issu des présentations d'E. Picavet et C. Guibet Lafaye lors de la rencontre de l'Institut International de Philosophie, Paris, Septembre 2010.

Table ronde, en collaboration avec la Société française de philosophie : « Les indicateurs du bien-être ('au-delà du PIB'), et d'autres suggestions constructives / Criteria of Global Well-Being ('Beyond GDP'), and Other Constructive Suggestions »

## **Sur la contribution d'Amartya Sen : éthique des capacités et politiques sociales<sup>1</sup>**

### **Résumé**

Dans l'atelier « Europe » de la Société Française de Philosophie, nous avons été conduits à réfléchir sur les principes du jugement concernant les politiques sociales et ce que l'on peut appeler les évolutions du modèle (ou de l'ancien modèle) de l'État social dans l'Union Européenne. L'approche par les capacités au sens d'A. Sen peut être mobilisée à partir de la conviction qu'il faut tout à la fois tenir compte (1) des réalisations positives concernant le bien-être des personnes et (2) des capacités de choix des personnes. Nous soulignerons l'enracinement de l'approche d'A. Sen dans une réflexion philosophique sur les rapports entre éthique et information. Certaines limites politiques de cette approche seront discutées à partir d'une discussion du lien avec l'indicateur de développement humain des Nations-Unies.

### **Abstract**

In the « Europa » workshop of *Société Française de Philosophie*, we have had an opportunity to discuss the principles of social policy evaluation, in connection with current evolutions of the Welfare-State model. It is possible to use Amartya Sen's capability approach, given that we are to consider positive achievements concerning (1) personal welfare and (2) choice capacities. We'll stress that A. Sen's approach is rooted in philosophical elaborations about the connections between ethics and information. Some political limits of the theory will be discussed, starting from the links with the United Nations's Human Development Index.

### **1. Introduction**

Dans l'atelier « Europe » de la Société Française de Philosophie<sup>2</sup>, nous avons été conduits à réfléchir sur les principes du jugement concernant les politiques sociales et ce que l'on peut appeler les évolutions du modèle (ou de l'ancien modèle) de l'État social dans l'UE. L'approche par les capacités peut être mobilisée à partir de la conviction qu'il faut tout à la fois tenir compte des réalisations positives concernant le bien-être des personnes (le fait qu'elles « vivent bien ») et de leurs capacités de choix. Ces attentes sous-tendent le recours à cette approche, ce qui conduit fréquemment à l'associer aux désirs de réforme non destructrice de ce qui a été souvent décrit, non sans ironie motivée par des considérations idéologiques, comme « l'État-providence » de l'après-guerre.

L'approche d'Amartya Sen, comme l'approche parallèle de Martha Nussbaum, repose sur des présupposés très généraux qui se voient toutefois attribuer, en eux-mêmes, une importance discriminante : l'exigence d'un traitement égal des personnes par l'ordre social dans son

---

<sup>1</sup> Cette recherche s'inscrit aussi dans le projet CONREP (région Franche-Comté, Université de Franche-Comté), consacré à la concertation dans la réponse institutionnelle aux défis de la dépendance des personnes âgées.

<sup>2</sup> Site internet : <http://www.sofrphilolo.fr>.

ensemble (ce qui contredit tant d'usages sociaux et politiques largement répandus dans de si nombreux pays) et l'attention à ce qui advient aux individus, comme seul fondement ultime de l'évaluation (ce qui introduit évidemment une restriction très importante, que la plupart des moralistes estiment pleinement justifiée, sur le type d'information que l'on prend en compte).

## 2. Bases de l'approche par les capacités

A la suite de Jean de Munck<sup>3</sup>, on peut souligner la conjonction, dans l'approche par les fonctionnements et les capacités chez A. Sen, du souci du libre choix et du souci de l'épanouissement personnel. Il s'agit d'une approche qui vise à donner forme à la description et à la compréhension des aspects de la situation des personnes qui intéressent l'évaluation sociale. Un fonctionnement au sens d'A. Sen est une utilisation (ou conversion) de caractéristiques de certains biens dont on dispose ; on peut alors s'intéresser, pour des individus qui ont un vecteur de biens à leur disposition, au vecteur des fonctionnements qu'ils réalisent au moyen de ces biens. Cependant il y a à ce niveau un élément de choix : à partir des biens auxquels j'ai accès, je peux choisir telle ou telle utilisation de leurs caractéristiques pour parvenir à tel ou tel état personnel ou à telle ou telle manière de faire certaines choses.

La capacité de choix intervient au titre de la prise en compte du fait d'être un *agent* et de l'éprouver soi-même (dans l'engagement, dans la recherche d'intégrité au regard de ses propres valeurs, dans le fait d'éprouver que l'on est soi-même la cause de changements dans le monde). Mais elle concerne aussi le fait de *vouloir* des choses, qui intervient d'une manière cruciale dans la *satisfaction* (et par là dans le « bien-être » en un sens général – *i.e.* dans le degré auquel on peut dire que la situation de la personne est « bonne ») et dans la *capacité* (*capability* : l'ensemble des vecteurs de fonctionnements qu'un individu peut atteindre), la capacité étant conditionnée d'une part par l'étendue du spectre des biens accessibles et, d'autre part, par l'étendue du spectre des fonctions d'utilisation éligibles pour transformer en « fonctionnements » les caractéristiques des biens.

L'approche proposée par A. Sen permet également de tenir compte du potentiel d'épanouissement individuel de chacun, qui renvoie en particulier à la satisfaction, entendue comme contentement lié à la réalisation des choses voulues. La satisfaction est une composante très importante, quoique non exclusive, du bien-être, dont la compréhension la plus large doit aussi faire intervenir des aspects procéduraux, qui concernent donc la manière de parvenir aux réalisations auxquelles on attribue de la valeur, par où l'on voit que certains aspects du bien-être sont directement en communication avec des faits que l'on décrit, à propos de la personne, en termes de liberté. Toutefois, la satisfaction ne se voit pas reconnaître d'emblée, à elle seule, une valeur d'orientation normative (sur ce qu'il faut faire, ce qu'il faut conseiller, etc.) ; c'est pourquoi l'« évaluation » au sens d'A. Sen coexiste avec la satisfaction plutôt qu'elle ne s'y réduit.

Il s'agit d'une approche qui, d'emblée, met en relation l'étude des contextes sociaux et l'étude de l'éthique sociale, d'une manière qui a profondément influencé le développement de l'économie du bien-être et ses relations avec la philosophie morale et politique<sup>4</sup>. En effet, elle conduit à s'intéresser (comme le souligne J. de Munck, *op. cit.*) à des éléments tels que l'incidence du contexte social sur les processus de réalisation de certaines actions (et l'obtention de résultats) et les supports sociaux des capacités individuelles (en réponse à une question telle que « comment la mise en œuvre des capacités peut-elle s'opérer concrètement dans une société donnée ? »). Cette association de l'enquête empirique et du questionnement normatif s'est avérée précieuse, par exemple, pour aborder les chaînes causales qui relient

---

<sup>3</sup> J. de Munck, « Présentation », dans : *La Liberté au prisme des capacités*, J. de Munck et Bénédicte Zimmermann (dir.), Paris, Editions de l'Ehess (série « Raisons pratiques »), 2008.

<sup>4</sup> V. notamment Anthony Atkinson, « The contributions of Amartya Sen to welfare economics », *Scandinavian Journal of Economics*, 101 (1999), n°2, p. 173-190.

entre elles, dans les faits, différentes formes de liberté qui sont les unes et les autres pertinentes d'un point de vue normatif.

En partant notamment de *Inequality Reexamined* (Harvard University Press, 1992), on peut remarquer tout d'abord qu'A. Sen s'oppose à l'idée selon laquelle l'évaluation normative des états de la société et du statut des personnes doit se fonder exclusivement sur le bien-être subjectif de ces personnes. C'est à ce niveau que son projet de dépassement de l'économie normative traditionnelle est le plus clair. Ainsi, il est possible qu'une personne victime de mauvais traitements ou de privations illégitimes ajuste ses ambitions à la mauvaise fortune : il faut pourtant trouver le moyen de caractériser sa situation comme mauvaise.

Ce sont les états des personnes ou leurs actions qui sont décrits au moyen d'une liste de performances (*functionings*), qui renvoient à différentes dimensions réelles du bien-être, tandis qu'un ensemble d'aptitudes ou capacités (*capability set*) décrit les différentes occasions dont disposent les personnes pour atteindre, selon leur choix, différentes qualités de bien-être. Cependant les listes restent largement indéfinies afin de préserver la flexibilité ou l'adaptabilité du cadre théorique, ce qui donne lieu à la fois à des critiques et à des tentatives de redéploiement opérationnel<sup>5</sup>.

L'approche défendue exprime une idée de base, qui a présidé aux travaux du Programme des Nations-Unies pour le Développement : le développement concerne, fondamentalement, l'élargissement significatif des possibilités de choix offertes aux personnes (davantage que l'accroissement du revenu national, même s'il y a évidemment quelque rapport – tant conceptuellement qu'empiriquement – entre les deux choses).

Il s'agit d'adopter, pour reprendre le titre du chap. 1 de *Development as Freedom*, la « perspective de la liberté », dont A. Sen a pu montrer d'ailleurs à plusieurs reprises (et à propos de Marx, dans ce chapitre), qu'elle est présente depuis longtemps, sous différentes formes, dans l'histoire de la pensée économique et dans ses rapports avec la théorie politique<sup>6</sup>.

Dans *Development as Freedom* en particulier, on remarque la place importante accordée par A. Sen à la question des rapports entre la perspective de la liberté (qui recoupe largement celle des droits de l'homme ou des droits fondamentaux, dans le monde contemporain) et la diversité des références culturelles, en particulier, d'un continent à l'autre. Alors que cet auteur insiste considérablement sur les problèmes de la perplexité quant aux fondements ultimes des droits de l'homme (comme on le voit aussi dans un article important, « Eléments d'une théorie des droits humains »<sup>7</sup>), il est aussi celui qui soutient que des raisons fortes convergent vers la défense active, dans un monde culturellement divisé, des libertés fondamentales et des formulations associées en termes de « droits ».

Si l'on reprend les termes du chap. 10 de *Development as Freedom*, il doit en aller ainsi à cause de l'importance intrinsèque de ces libertés, à cause de leur rôle incitatif dans la création politique des conditions de la sécurité économiques et, enfin, à cause de leur rôle constructif dans l'engendrement des valeurs de référence et des priorités. Ces différents éléments ne sont ni spécialement européens ni spécialement nord-américains : ils sont transculturels, ce qu'A. Sen tâche de montrer par un parcours attentif aux différences culturelles, en discutant avec pertinence, notamment, les traditions intellectuelles asiatiques qui sont parfois sollicitées pour contester la primauté des libertés individuelles<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> V. notamment Ingrid Robeyns, « Selecting Capabilities for Quality of Life Measurement », *Social Indicators Research* 74 (2005), p. 191-215.

<sup>6</sup> A.K. Sen, *Development as Freedom*, New York, Alfred Knopf, 1999.

<sup>7</sup> A.K. Sen, « Elements of a Theory of Human Rights », *Philosophy and Public Affairs*, 32 (4), 2004, p. 315-356 ; tr. fr. « Eléments d'une théorie des droits humains », dans J. de Munck et Bénédicte Zimmermann, *op. cit.*

<sup>8</sup> V. aussi Peter Evans, « Collective Capabilities, Culture and Amartya Sen's Development as Freedom », *Studies in Comparative International Development*, 37 (2002), n° 2, p. 54-60.

L'ensemble de capacités peut être interprété dans une perspective de liberté positive : il précise ce que les personnes peuvent choisir de vivre ou de faire<sup>9</sup>. Il est en lui-même un support d'évaluation normative, conjointement avec les réalisations ou performances, subsumées sous l'expression de « fonctionnements »<sup>10</sup>. De fait, les individus peuvent prendre intérêt non seulement à ce qu'ils font ou à l'état dans lequel ils se trouvent, mais aussi au processus qui les conduit à cela (un processus qui peut comporter de l'engagement, une implication de l'individu en tant qu'agent, une certaine qualité des rapports sociaux, des enjeux de respect des droits, etc.).

On pourrait se demander si l'intérêt de l'ensemble des options ouvertes à l'individu tient seulement à la liberté de choix. La position d'A. Sen est la suivante : l'évaluation de l'état dans lequel se trouvent les personnes doit se fixer en considérant à la fois les opportunités de choix et les vecteurs de « performances » qui sont choisis parmi l'ensemble des possibilités. La « liberté réelle de choix » est alors ce qui est en cause et c'est une perspective pertinente pour la justice sociale<sup>11</sup>. La production ou l'opérationnalisation d'une vision acceptable de la justice sociale est par ailleurs donnée par certains auteurs (notamment Thomas Pogge<sup>12</sup>) comme un critère essentiel pour l'adoption éventuelle d'indicateurs concernant les capacités ou pour le choix entre des indicateurs concurrents à l'intérieur de cette catégorie. A. Sen, de son côté, prend soin de donner un statut particulier aux jugements sur le bien-être social, sans confusion avec la description proprement empirique (même si sa contribution a pu être sollicitée dans la direction du dépassement du clivage entre jugements de fait et jugements de valeur<sup>13</sup>).

Se réclamant à l'occasion d'Aristote (quoique dans un registre moins directif que chez M. Nussbaum), A. Sen entend renouer avec l'enquête sur les aspects objectifs (ou du moins, objectifs compte tenu de ce qui est voulu par l'agent) de la « bonne vie ». Cette démarche n'est pas isolée. Ainsi, J. Rawls a voulu, lui aussi, dépasser les conceptions subjectivistes en faisant appel à la notion d'un indice de biens primaires (nécessaires à l'existence convenable pour toute conception de l'existence convenable)<sup>14</sup>. A. Gibbard a cherché dans l'évaluation de ce qui rend une vie « digne d'être vécue » un fondement possible des comparaisons interpersonnelles de bien-être (honnies des économistes, avec quelques exceptions importantes, depuis le temps de Pareto)<sup>15</sup>. Serge-Christophe Kolm a évoqué, pour sa part, des « préférences fondamentales », identiques pour tous, qui incluraient dans leurs arguments toutes les causes possibles de divergences dans les évaluations individuelles – renouant ainsi

---

<sup>9</sup> Il s'agit dès lors d'une notion qui est liée au pluralisme dans les choix de vie, à la capacité de « choisir sa vie », comme le soulignent Delphine Corteel et Bénédicte Zimmermann dans « Capacités et développement professionnel », *Formation-emploi*, 98 (2007), p. 25-39.

<sup>10</sup> Afschin Gandjour, « Mutual dependency between capabilities and functionings in Amartya Sen's capability approach », *Social Choice and Welfare*, 31 (2008) p 345-350.

<sup>11</sup> Voir Jean-Michel Bonvin et Nicolas Favarque, « L'accès à l'emploi au prisme des capacités. Enjeux théoriques et méthodologiques », *Formation-emploi*, 98 (2007), p. 9-23, p.10. Les auteurs insistent à juste titre sur l'importance de la participation des personnes concernées dans la définition des normes sociales qui servent à élaborer les mesures effectives que l'on associe aux capacités.

<sup>12</sup> T. Pogge, « Can the Capabilities Approach Be Justified ? », disponible (à partir du 10/01/2007) sur le site internet *Equality Exchange* <http://mora.rente.nhh.no/projects/EqualityExchange/>.

<sup>13</sup> V. en particulier : Hilary Putnam, *The Collapse of the Fact/Value Dichotomy and Other Essays*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2002; tr. fr. *Fait/Valeur: la fin d'un dogme et autres essais*, Paris, Editions de l'Eclat, 2004.

<sup>14</sup> John Rawls, *A Theory of Justice*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1971 (tr. fr. *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987).

<sup>15</sup> Allan Gibbard, « Interpersonal Comparisons: Preference, Good, and the Intrinsic Reward of a Life », in *Foundations of Social Choice Theory*, J. Elster et A. Hylland (dir.), Cambridge, Cambridge University Press et Paris, Editions de l'EHESS, 1989, p.165-193.

avec l'hypothèse d'une « nature humaine »<sup>16</sup>. Certaines recherches empiriques examinent les corrélations entre le bien-être et les capacités<sup>17</sup>.

Cette évolution répond à des préoccupations à la fois théoriques et pratiques. A l'échelon théorique, il s'agit de reconnaître que la liberté de choix, les « chances dans la vie » et certains aspects objectifs de la qualité de vie doivent avoir leur importance dans l'évaluation normative des états de la société, bien au-delà du contentement subjectif d'une part, du revenu d'autre part. L'évaluation objective, cependant, doit faire droit à la diversité des projets et des formes de vie. Il faut également prendre davantage en compte le degré auquel la qualité d'« agent » est reconnue aux personnes, comme on le voit chez A. Sen, dans *Development as Freedom* (chap. 8) à propos de l'examen de la condition des femmes et de leur rôle dans le changement social. En effet, dans différentes cultures, on remarque les difficultés auxquelles les femmes font face pour être reconnues comme des agents autonomes dans les affaires publiques (à cause de problèmes d'accès aux responsabilités publiques), mais aussi dans l'élaboration ou le remaniement de leur propre forme de vie et de leur environnement immédiat (notamment local, familial et socio-professionnel).

L'un des enjeux du développement de la théorie des fonctionnements et des capacités est de parvenir à une meilleure appréciation des inégalités réelles, dont on estime qu'elles peuvent (ou doivent) être combattues. A cet égard, les données sur les ressources (matérielles ou financières) ne sont pas suffisantes, parce que l'aptitude à tirer parti de ces ressources est très variable selon les qualités personnelles et selon le contexte social. Il s'agit aussi d'aider à préciser la répartition des compétences ou responsabilités institutionnelles pour le développement socio-économique, ce qui peut fournir une clé pour la comparaison de l'approche par les capacités et d'autres approches (par exemple, centrées sur les droits humains<sup>18</sup>). Il est plausible qu'une analyse axée sur les capacités contribue, davantage que la recherche du respect formel de « droits », à la structuration d'entreprises pragmatiques comportant des collaborations multi-sectorielles, des bilans des essais et erreurs, une évaluation du niveau des résultats concrets, etc. Les acteurs institutionnels les mieux placés pour les démarches de ce type doivent peut-être alors se voir confier des responsabilités accrues. Enfin, si l'on suit A. Sen, l'approche par les fonctionnements et les capacités doit fournir des outils de suivi préventif des différents groupes sociaux, pour éviter que tel ou tel d'entre eux ne connaisse une détérioration grave et difficilement réversible de ses conditions de vie.

### **3. Repères sur l'Indicateur de Développement Humain et son lien avec les capacités**

#### **a. Aspects généraux**

L'approche par les capacités détermine une sensibilisation (du public, des décideurs, des enceintes internationales...) à certains problèmes demeurés inaperçus dans le cadre des approches traditionnelles, du type PIB (ou PNB) par habitant. Elle a contribué à accréditer la pertinence du développement de nouveaux indicateurs, en particulier l'Indicateur de Développement Humain (IDH) du « Rapport sur le développement humain » du PNUD, publié annuellement depuis 1990. A. Sen a contribué à élaborer cet indicateur, travaillant de concert avec Mahbud ul Haq. Un indice tel que l'IDH présuppose une sélection de l'information, et tout d'abord des aspects de la réalité qui apparaissent pertinents pour l'élaboration et la diffusion d'informations pertinentes.

---

<sup>16</sup> Serge-Christophe Kolm, *Justice et équité*, Paris, Editions du CNRS, 1972.

<sup>17</sup> Paul Anand, Graham Huneir et Ron Smith, « Capabilities and well-being: evidence based on the Sen-Nussbaum approach to welfare », *Social Indicators Research*, 74 (2005), p. 9-55.

<sup>18</sup> Pour une discussion de ce genre, conduite à partir de l'approche de M. Nussbaum, voir : Ville Päivänsalo, « Responsibilities for Human Capabilities : Avoiding a Comprehensive Global Program », *Human Rights Review*, 2009, DOI 10.1007/s12142-009-0148-9.

L'indicateur IDH du PNUB donne une mesure (entre 0 et 1, sans unité) qui est le barycentre, avec des pondérations égales, de mesures qui concernent les facteurs suivants : l'état sanitaire de la population (saisi à travers l'espérance de vie à la naissance) ; le niveau d'éducation (niveau d'instruction mesuré par un taux de scolarisation combiné au taux d'alphabétisation, avec une pondération deux fois supérieure pour l'alphabétisation) ; le niveau de vie ou la richesse monétaire (à travers le « PIB réel » par habitant<sup>19</sup> calculé en parité de pouvoir d'achat<sup>20</sup>).

Des incertitudes demeurent sur l'importance relative de la contribution respective des trois facteurs pris en compte ; on peut aussi s'interroger sur la manière d'articuler ces facteurs avec d'autres aspects potentiellement importants pour les évaluations sociales. Cependant, les facteurs intervenant dans la construction de l'indicateur partagent certaines caractéristiques remarquables, vers lesquelles nous nous tournons maintenant.

### **b. L'importance dans la vie de chacun**

On peut notamment signaler, en premier lieu, leur caractère substantiellement important pour la vie de chacun, pour des raisons qui concernent le bien-être, les réalisations dans la vie, les choix que chacun est en mesure de faire (notamment des choix *expressifs* de la personnalité de chaque personne, des choix témoignant d'*engagements* qui ont de l'importance aux yeux des personnes<sup>21</sup>...).

Bien sûr, des choix de valeurs sont impliqués, qui peuvent être mis en débat. Par exemple, si la longévité est importante, le rapport culturel à la vie et à la mort ne l'est pas moins : on fait cependant le choix de considérer que ce qui est primordial pour le développement humain est de vivre longtemps<sup>22</sup>. De même, l'éducation formelle est privilégiée plutôt que la bonne intégration dans la communauté par l'apprentissage des coutumes, des usages communautaires traditionnels, etc. Néanmoins, du point de vue du bien-être subjectif, ou encore du contentement dans la vie, la bonne intégration à un groupe social ou culturel par des rites ou par des apprentissages traditionnels pourrait avoir une importance plus grande que celle de l'éducation formelle. Ici encore, des jugements de valeur définis sont impliqués.

Pour ces raisons, l'approche préconisée par A. Sen exprime un point de vue qui passe pour « moderniste » dans les pays en développement. Ce point de vue recouvre effectivement des choix de valeurs assumés. Plus précisément, on peut dire qu'il s'agit d'une perspective qui associe étroitement le bien-être (au-delà du contentement subjectif) à une appréciation impersonnelle des opportunités concrètes offertes aux personnes. On s'intéresse spécialement aux opportunités qui sont valorisées à la fois socialement et subjectivement, et qui sont

---

<sup>19</sup> C'est une mesure « corrigée de l'inflation » ; si l'on considère des comparaisons longitudinales au long du temps ou transversales de pays à pays, c'est  $Y/P$  (où  $P$  est un indice des prix et  $Y$  le revenu).

<sup>20</sup> Cela signifie que l'on est capable d'identifier des sommes monétaires assurant le même pouvoir d'achat dans tous les pays : pour cela, il faut qu'il y ait un indice pour le calcul du niveau de  $P$  qui soit fondé sur le même panier de biens d'un pays à l'autre. Les problèmes techniques à la fois philosophiques et économiques relatifs à ces calculs étaient abordés avec soin dans l'ouvrage collectif dirigé par Geoffrey Hawthorn, *The Standard of Living*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988.

<sup>21</sup> Sur ces aspects de l'approche d'A. Sen, voir notamment A.K. Sen, « Why exactly is commitment important for rationality ? », dans Peter (F.) et Schmid (H.-P.) (dir.), *Rationality and Commitment*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 17-27.

<sup>22</sup> Comme le soulignent maints historiens et anthropologues, l'enracinement culturel des formes de vie ou des événements dans la vie est important pour apprécier leur contribution au bien-être, à l'épanouissement, au contentement, etc., autrement dit, à toutes ces choses qui motivent l'entreprise d'élargissement des indicateurs du développement à la prise en compte d'une information plus riche que par le passé. Cela peut notamment se traduire, en éthique médicale, par des enjeux de pondération de la durée de vie et de la qualité de vie. Néanmoins ces arbitrages fins s'inscrivent dans une perspective globale de promotion de la santé et de soutien à la vie, sans lien avec un arbitrage hypothétique entre une telle perspective et, d'un autre côté, un effort collectif qui porterait plutôt sur les attitudes culturelles face à la vie et à la mort.

capables par ailleurs de faire l'objet de choix personnels significatifs (ce qui explique l'importance accordée à la contribution de Sen dans le courant de la pensée politique libérale). Concernant le pouvoir d'achat, il est facile de mettre en doute le rapport avec le bien-être ou le développement personnel. L'intervention de cette notion prend le relais du recours traditionnel à des indicateurs du type « revenu par habitant ». Pourquoi, justement, a-t-on si souvent associé le développement au niveau du revenu par habitant ? Ce n'est pas un moyen très crédible de parvenir à une estimation du bonheur des habitants (et l'on pourrait dire la même chose du pouvoir d'achat). En outre, les indicateurs de revenu par habitant livrent des indications moins directement pertinentes que les indicateurs de pouvoir d'achat sur l'aptitude concrète des personnes à tirer parti de l'économie dans laquelle elles évoluent. Néanmoins le revenu moyen par habitant donne bien une indication sur le niveau auquel l'économie, éventuellement au prix de remaniements dans l'organisation ou les droits de propriété, pourrait répondre aux souhaits des personnes concernant ce qu'elles peuvent retirer de leur vie économique. Les indicateurs de pouvoir d'achat donnent à ce sujet une indication plus concrète. Ce qui est en jeu dans ces notions est, fondamentalement, la contribution de l'économie à la satisfaction des attentes des personnes ou des foyers.

Néanmoins, on peut tout à fait mettre en doute le lien présumé entre d'une part des consommations abondantes et, d'autre part, l'épanouissement personnel. On peut aussi interroger la relation entre le développement personnel et le niveau de la capacité de choix (sous contrainte budgétaire) entre des paniers de biens, quoi qu'il en soit de la volonté de l'agent de consommer beaucoup ou non. Enfin, que dire vraiment de la corrélation entre la disponibilité sous la forme de « biens » ou « services » d'un plus grand nombre de choses (le fait que l'on retrouve dans les paniers de biens des choses qui n'ont pas toujours été considérées comme des « biens ») et l'accroissement des occasions de développement personnel ?

Les riches n'étant pas systématiquement plus heureux que les pauvres, on peut notamment estimer que l'abondance de la consommation ne joue pas un rôle absolument prédominant dans le développement personnel. On peut penser par exemple au destin tragique de personnalités par ailleurs très riches. Il est impossible d'exclure qu'une personne très pauvre, consommant très peu et vivant très modestement soit beaucoup plus satisfaite ou heureuse qu'une autre personne beaucoup plus riche, habituée à une consommation abondante et vivant fastueusement. On n'est aucunement fondé à exclure que la première de ces deux personnes bénéficie d'un bien-être subjectif et d'un degré d'épanouissement personnel nettement supérieurs. Rappelons aussi la dénonciation féministe, en Amérique du Nord surtout<sup>23</sup>, de la condition de vie décrite comme misérable de femmes au foyer dont le foyer bénéficie pourtant d'un pouvoir d'achat qui doit être considéré comme élevé à l'échelle mondiale : une partie du problème tient au contrôle sur les paniers de biens (les femmes au foyer dépendant du bon vouloir du conjoint), un autre point problématique étant la restriction, par l'effet de conventions sociales diverses, du spectre des biens et services auxquelles les femmes ont accès.

Moins la contrainte budgétaire est serrée, plus la capacité de choix, de quelque manière (crédible) qu'on la mesure, sera grande. Sur le fond, on ne sera pas systématiquement plus épanoui, même en maintenant toutes choses égales par ailleurs, parce que l'on a la capacité de consommer davantage, que l'on consomme effectivement ou pas par ailleurs. La théorie des capacités de Sen est justement destinée à prendre au sérieux les pures virtualités de ce genre, l'existence réelle de choix possibles. Pour certains profils psychologiques (comportant par exemple une valorisation comparée d'un certain type pour le présent et l'avenir) et dans certaines conditions d'existence (par exemple le degré de facilité du recours à l'emprunt), l'existence de choix possibles accrus peut cependant induire des choix regrettables. Il peut y

---

<sup>23</sup> V. par exemple Judith Butler, *Gender Trouble. Feminism and the Subversion of Identity*, New York, Routledge, 1990.



avoir aussi des personnes peu intéressées par l'étendue de leurs consommations : des ascètes, des partisans de modes de vie alternatifs (peu centrés sur les consommations les plus courantes), localistes (peu sensibles aux occasions d'accroissement de bien-être liées à l'intensification des échanges internationaux<sup>24</sup>), etc.

Les liens présumés entre l'accès à un grand nombre de paniers de biens possibles et l'épanouissement sont importants dans de nombreuses approches par les capacités. Cependant l'existence de liens *systématiques* de ce genre peut être questionnée à la fois du point de vue de la disponibilité reconnue (légale) et du point de vue de la disponibilité réelle. Ainsi, du simple point de vue de la disponibilité réelle, la facilité d'accès à des produits stupéfiants ne signifie pas nécessairement que le développement personnel se trouve mieux servi. Aucune raison ne permet de croire que la liaison serait systématiquement rétablie par l'effet d'une reconnaissance légale de l'accessibilité concrète. Il suffit, pour défendre cet argument, de reconnaître que dans un cas comme celui des stupéfiants, les raisons de la mise en doute de la contribution au développement personnel de l'accessibilité des biens excèdent largement les inconvénients associés à la répression et aux sanctions (la santé est également – et peut-être plus gravement – en cause). En outre, bien que la formulation d'arguments de ce type comporte inévitablement une nuance paternaliste, de nombreuses personnes font valoir que certains des biens ou services auxquels les consommateurs ont accès nuisent à leur épanouissement individuel (jeux vidéo violents, jeux d'argent, émissions de télévision intrusives pour la vie privée des personnes, magazines au contenu contestable, etc.).

### **c. Le statut de condition préalable et l'objectivité**

Les facteurs pris en compte dans l'IDH ont également pour caractère remarquable un statut de condition préalable, concernant de nombreuses réalisations et formes d'accomplissement personnel. Sur ce point encore, l'approche de Sen hérite d'une intuition capitale de la théorie des biens primaires chez Rawls. L'auteur de la *Théorie de la justice* recommandait en effet de privilégier, pour apprécier les « valeurs sociales » pertinentes pour les questions de justice ou d'équité, des biens se prêtant à de nombreux usages et possédant le caractère de prérequis, au sens où leur jouissance est nécessaire à la jouissance d'une variété d'autres biens.

Parmi les caractéristiques des facteurs considérés, on relèverait, en troisième lieu, la relative objectivité dans l'appréciation. Quoi qu'il en soit des difficultés méthodologiques, il est possible de mobiliser, concernant ces facteurs, des procédures contrôlées de documentation et de mesure, qui permettent la construction de comparaisons entre les situations des personnes. Cette possibilité contraste avec le caractère évanescent des appréciations du contentement subjectif ou de la satisfaction (dont on admet le plus souvent qu'elles se prêtent tout au plus à des mesures purement ordinales – fondées sur une information du type « je préfère ceci à cela » – et ne tolérant aucune comparabilité interpersonnelle). En somme, l'indicateur peut être vu comme le résumé et l'agrégation d'informations ayant une certaine signification quantitative et interpersonnellement comparable – ce qui n'implique pas que la notion englobante de développement humain, telle qu'elle est appréhendée par l'indicateur que l'on construit, soit elle-même susceptible d'une interprétation quantitative et interpersonnellement comparable.

La démarche d'A. Sen a été perçue comme le signe du regain d'une approche objectiviste (lui-même évoquant un « objectivisme positionnel »), par-delà le subjectivisme « ordinaliste » de la théorie économique des préférences. A. Sen a d'ailleurs été l'auteur qui a fourni des outils

---

<sup>24</sup> Rappelons que certains économistes soutiennent la thèse suivante : une partie de la prospérité passe inaperçue parce qu'elle consiste dans le fait même de la diversité des biens accessibles ; par exemple, le PIB par habitant ne donne pas d'indication sur la variété des biens culinaires auxquels les consommateurs ont accès. Or, depuis quelques décennies, les consommateurs de nombreux pays (notamment les pays occidentaux) ont un accès de plus en plus facile, sur une base régulière, à des biens culinaires illustrant les traditions du monde entier.

d'analyse pour aider à comprendre le sens que peut avoir la réintroduction d'un point de vue sur l'utilité ou le bien-être qui soit quantitatif ou qui tolère certaines comparaisons interpersonnelles<sup>25</sup>. Certains économistes (tel Arnaud Berthoud) ont d'ailleurs la conviction que l'économie ne peut viser ni étudier autre chose que le bonheur en un sens raisonnablement objectif : si les concepts subjectivistes de préférence ou d'utilité sont des repères valables, ce ne peut être qu'en raison de leur lien avec le bonheur<sup>26</sup>.

Dans l'histoire de la pensée économique, l'ascendant qu'a pris l'ordinalisme est lié, bien sûr, aux doutes sur la possibilité de mesurer, en un sens quantitatif quelconque, l'utilité, la satisfaction ou le bien-être. L'ordinalisme s'est aussi nourri de la recherche d'objectivité. Ainsi, on a voulu fonder l'étude des choix sur les comportements observables auxquels parviennent les agents dans des contextes de choix (chez Hobbes en politique, dans le behaviorisme en psychologie et, en économie, dans la doctrine de Pareto et de Hicks ou dans l'approche par les préférences révélées). La préférence pour l'ordinalisme a souvent partie liée, également, avec le risque perçu de l'arbitraire dans la comparaison des sensations telles que celles de plaisir<sup>27</sup>.

Dans le cas de l'IDH, l'information prise en compte peut, sans invraisemblance, être supposée comparable d'un individu à un autre d'après des raisons objectives. Ainsi, la condition dans laquelle se trouvent les individus au regard de la santé est souvent donnée comme interpersonnellement comparable dans une assez large mesure : on trouve des arguments convergents qui conduisent les uns et les autres à s'accorder sur le fait que telle personne « va mieux » que telle autre pour ce qui concerne la santé, alors qu'il est plus difficile de se mettre d'accord sur la contribution au contentement subjectif (ou encore, au bonheur ou à l'épanouissement personnel) de tel ou tel attribut du statut de santé.

Cette dissymétrie s'observe également dans le champ de l'éducation. Il est difficile de statuer au sujet de la comparaison intersubjective des bénéfices psychologiques retirés de l'éducation formelle. Pourtant cela n'empêche pas de dire que telle personne a bénéficié d'une éducation plus complète ou plus approfondie que telle autre. Dans la formulation de jugements de ce genre, on peut évidemment trouver une variabilité importante, une diversité avérée et irréductible des manières de se prononcer. Ainsi, il peut y avoir des variations dans la comparaison des mérites respectifs des formations générales ou techniques, de l'enseignement supérieur universitaire ou extra-universitaire, des références culturelles structurantes pour l'enseignement suivi (aller au « lycée français » ou au « lycée arabe » par exemple, dans un pays arabe en partie francophone). Néanmoins, cette variabilité reste contenue et ne remet pas en cause l'existence d'un noyau très important de jugements convergents, reposant sur des raisons partagées par tous. Ainsi, chacun convient que l'on est mieux éduqué si l'on sait lire et écrire (par comparaison avec l'analphabétisme). Ce jugement est quasiment tautologique car toutes les approches jugées socialement crédibles du niveau d'éducation incorporent, à titre d'élément constitutif important, la référence à l'alphabétisation. De même, il y a un large consensus autour du fait que l'accès à l'enseignement secondaire améliore le niveau des connaissances et l'enseignement supérieur, l'aptitude à l'analyse raisonnée des problèmes.

En somme, éducation et santé sont les candidats les plus habituels et les plus crédibles pour la formation de jugements à la fois substantiels et objectifs. Ils donnent une base d'information interpersonnellement comparable à un certain degré, qui offre bien une certaine perspective sur le bien-être conçu de manière large.

---

<sup>25</sup> Voir A.K. Sen, *Choice, Welfare and Measurement*, Oxford, Basil Blackwell, 1982.

<sup>26</sup> Arnaud Berthoud, *Une philosophie de la consommation : Agent économique et sujet moral*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005.

<sup>27</sup> Henri Bergson demande ainsi, dans *l'Essai sur les données immédiates de la conscience* : « Qu'est-ce qu'un plus grand plaisir, sinon un plaisir préféré ? Et que peut être notre préférence sinon une certaine disposition de nos organes, qui fait que, les deux plaisirs se présentant simultanément à notre esprit, notre corps incline vers l'un d'eux ? » (chap. I).

La santé et l'éducation sont, de plus, des facteurs qui ont une signification politique et économique particulière. Lorsqu'on se réfère à ces notions (et aux indicateurs sociaux associés) pour former des jugements évaluatifs, on se concentre sur des comparaisons à la fois importantes et objectives. Mais importantes dans quel cadre ? Elles ne sont pas nécessairement importantes pour se rapprocher des notions courantes à propos du développement personnel, du bonheur individuel ou de la satisfaction individuelle dans la vie. En effet, le type d'objectivisme qu'illustre l'approche d'A. Sen ne véhicule pas l'espoir de retracer le développement personnel de chacun. Le développement de l'approche par les capacités et la construction d'un indicateur de développement humain ne sont pas à confondre avec la réinvention d'un point de vue cardinaliste et favorable aux comparaisons interpersonnelles dans la théorie de l'utilité ou dans l'appréciation du bonheur. Il s'agit plutôt de fournir des repères pour l'évaluation et l'action à l'échelle de la société dans son entier.

Concernant la troisième composante (le pouvoir d'achat), il y a bien une mesurabilité incontestable, aboutissant à des données objectives autorisant les comparaisons (entre deux moments du temps ou entre deux populations). Bien sûr, des choix conventionnels sont requis à un certain niveau, notamment pour la mesure de la production – quels sont les biens et services inclus – ou, lorsqu'il s'agit d'indices calculés en valeur réelle, pour le choix des biens et services servant de support au calcul de l'indice des prix.

Pour élaborer un indice reposant sur une parité de pouvoir d'achat, dans une perspective transnationale (et donc transculturelle, admettant pour horizon une très grande diversité des formes de vie), il faut de toute nécessité prendre des décisions uniformisantes pour sélectionner les biens et services pertinents. Des problèmes de manque d'homogénéité se posent aussi à l'échelle nationale : pour établir un pouvoir d'achat, on est amené à effacer des différences bien réelles dans la nature des biens fournis (par exemple, si l'on s'intéresse à la possibilité d'acheter un soda, il faudra considérer cet achat sans différencier l'achat d'un soda sur les Champs-Élysées du même achat dans un petit village, alors que ce sont des opérations assez différentes l'une de l'autre, les prix étant contrastés eux aussi).

Par ailleurs, comme n'importe quel agrégat social, l'IDH introduit tacitement des possibilités de compensation (un arbitrage entre éducation et santé à indice constant, par exemple) qui expriment des jugements de valeur inscrits dans la construction même de l'indice, en particulier dans la pondération des dimensions prises en compte. On remarque également l'absence de prise en compte explicite des libertés publiques ou des droits de l'homme – c'est l'une des principales critiques actuelles. Cette dernière critique est substantielle et va bien au-delà des inévitables perplexités méthodologiques dans la construction d'indicateurs sociaux agrégés.

De ce point de vue, des pays à régime politique autoritaire se trouvent notablement surévalués en termes de développement humain, si l'on se réfère aux exigences qui ont présidé à l'approche de Sen, centrée sur les facultés de choix significatives. Il y a là réellement un problème et l'on peut penser, à cet égard, que l'influence politique croissante des pays à régime autoritaire, dans le monde, bloque le progrès vers un indicateur global réellement convaincant.

D'autres aspects importants de la « mise en capacité » des individus échappent à l'indicateur IDH, en particulier, ce qui concerne les droits à la parole et à l'inclusion dans la délibération, si importants pour ce que l'on a pu appeler une « atmosphère locale d'initiative et de liberté »<sup>28</sup>.

---

<sup>28</sup> Robert Salais, « Pour une approche par les capacités », *Formation-emploi*, 98 (2007), p. 5-8 ; p. 7.

## 4. Ethique sociale et sélection de l'information

### a. L'importance de l'information

Dans la construction de l'IDH et dans l'éthique des capacités qui sous-tend (quoique d'une manière assez relâchée) cet indicateur, il y a une dimension assumée de contribution à la *coordination* internationale des jugements sur les situations et les politiques. Une dimension sociale qui avait trop longtemps fait défaut est introduite. Ici se trouve illustré, d'un point de vue philosophique, un enjeu très actuel dans les recherches politiques : mieux comprendre la manière dont l'orientation, voire la construction des significations (ici, celle du *développement*) affecte la coordination entre les centres de décision. Interpréter le développement pour se coordonner entre acteurs du développement : ce processus est lié à la sélection de l'information, qui n'est certes pas indifférente pour l'éthique sociale.

De fait, les développements opérationnels de l'éthique des capacités prolongent et illustrent une préoccupation ancienne dans les travaux d'Amartya Sen, en l'occurrence l'idée qu'il y a un lien essentiel entre, d'une part, la sélection de l'information qui se trouve associée aux principes de jugement éthique (ce qu'il appelle la « base d'information ») et, d'autre part, le sens et la portée de ces principes<sup>29</sup>. L'intuition initiale est qu'une porte d'entrée, pour comprendre la teneur (et apprécier le mérite et la portée) des principes éthiques, est donnée par l'observation tout d'abord de type d'information factuelle qu'ils conduisent à traiter et sur lequel on peut dire qu'ils « reposent » (en ce sens). Sans entrer dans le détail ici, on peut rappeler que cette approche a été importante pour certains développements intellectuels liés à l'œuvre de Sen, notamment l'introduction dans la théorie du choix social du format analytique des « fonctionnelles de choix social » permettant de faire varier les hypothèses sur la délimitation et le traitement de l'information, ou encore le débat (notamment entre Vivian Walsh, A. Sen et Hilary Putnam) sur les rapports entre approches normatives et sciences positives.

L'approche par les capacités illustre la portée, pour l'investigation empirique et le développement d'indicateurs, de considérations normatives. Elle suggère en effet que l'on peut éclairer la réalité empirique en usant de critères normatifs (qui conduisent à sélectionner des aspects spécifiques du monde empirique). La conception du bien-être à laquelle elle est associée illustre fort bien la catégorie, discutée par H. Putnam, des termes descriptifs « épais » réunissant la description empirique factuelle et des aspects évaluatifs.

### b. Les bases du jugement sur les politiques sociales

A quel degré y a-t-il convergence entre l'élaboration de l'IDH et l'approche par les capacités ? La première est habituellement vue comme une mise en œuvre approximative de la seconde, à partir du même type d'information. Cependant des doutes sur la convergence des deux démarches se font jour.

Ainsi, Thomas Pogge a fait observer qu'il y a un aspect *statistique* de l'approche de l'IDH qui revient à privilégier la moyenne (sans tenir compte des moments d'ordre supérieur), d'une façon qui défavorise les individus les moins favorisés en matière de santé, les moins malades recouvrant leurs capacités plus facilement (avec moins de ressources). Si l'on veut faire croître la moyenne nationale en termes de longévité, il est approprié de concentrer les ressources sur les individus les mieux pourvus du point de vue de la santé, ce qui induit alors une discrimination à l'encontre des autres. Ainsi, le régime du traitement de l'information dans l'IDH pourrait avoir des conséquences discutables pour les jugements d'éthique sociale qui prennent appui sur cet indicateur. De même, pour l'éducation, on fera croître le score moyen si l'on concentre les ressources sur ceux qui, étant déjà les moins désavantagés, profitent le plus vite ou le plus facilement des ressources éducatives additionnelles. On souligne aussi que

---

<sup>29</sup> A.K. Sen, « Informational Analysis of Moral Principles », in R. Harrison (dir.), *Rational Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979, p. 115-132.

le fait de privilégier la moyenne éloigne des bases individualistes qui étaient au cœur de l'approche par les capacités<sup>30</sup>.

Cette approche est également critiquée pour son caractère assez vague<sup>31</sup>. Néanmoins Jean de Munck (*op. cit.*) insiste au contraire sur ce qu'il y a de positif dans la versatilité interprétative et opérationnelle de l'approche d'A. Sen. De fait, cette approche a été élaborée à la manière d'une forme théorique générale destinée à être précisée d'une manière ou d'une autre, en visant la pertinence et l'adaptation au contexte.

Il y aurait une sorte de vertu d'« auto-limitation » qui reviendrait à éviter de figer excessivement les analyses théoriques en mobilisant une précision illusoire. De la sorte, on éviterait de compromettre la pertinence de l'application de la théorie. On saurait alors prendre en compte sérieusement, dans les évaluations, la spécificité des contextes sociaux dans une collectivité donnée. A. Sen lui-même insiste sur le fait que certaines des valeurs sociales les plus importantes, tels les droits individuels fondamentaux reconnus, sont des constructions sociales<sup>32</sup>. La question se pose donc – pour les droits comme les capacités – de savoir à quel degré il faut être précis dans leur formulation.

Les capacités au sens d'A. Sen sont souvent rapprochées des droits. Elles paraissent à première vue envelopper (a) différentes formes de non-empêchement ou absence d'obstruction (si je suis capable de faire un voyage, c'est notamment parce que personne n'a le droit de m'en empêcher) et (b) la capacité réelle d'obtenir certains résultats qui sont valorisés. Autrement dit, elles semblent bien correspondre aux droits qui témoignent d'une « liberté réelle » (si l'on veut employer une terminologie marxienne) : la capacité de mettre en œuvre les moyens de réaliser ce que l'on veut faire.

Par ailleurs, l'exercice concret des droits traditionnels du libéralisme suppose des capacités au sens d'A. Sen : il faut mobiliser des opérations telles que « s'informer », « porter plainte », ou « surveiller ses avoirs » et, de plus, être capable d'opérer une sélection et une combinaison de telles opérations sociales. Enfin, le rapprochement est favorisé par le fait que les capacités au sens d'A. Sen, comme les droits du libéralisme, tolèrent des interprétations courantes en termes de liberté (liberté de faire ou d'expérimenter ce que l'on veut dans certaines limites). Par là, il s'agit d'une approche typique du mouvement dit « post-bien-être » en économie et de sa tendance à renouer avec une conception « large » (ou « élargie ») du bien-être.

D'une manière qui creuse l'écart entre *droits* et *capacités*, on peut souligner qu'à la différence des droits fondamentaux relevant de la « liberté négative » et des droits sociaux les plus fermement implémentés (par exemple, le droit de ne pas subir de discrimination, le droit d'accès aux marchés, etc.), les listes de capacités ne prévoient pas de clé bien claire pour l'arbitrage entre les prétentions possibles des uns et des autres (autrement dit, pour l'arrêt réciproque des revendications concevables). Si l'on dit que X a le droit de proférer des insultes en public (autrement dit, si l'on interprète le respect de la libre expression d'une manière qui le permet), alors on a une indication précise sur les bornes imposées aux libertés des autres (on sait, en particulier, qu'ils ne vont pas pouvoir jouir du contrôle de leur propre image au-delà d'un certain seuil). De même, si l'on dit que Y a le droit de ne pas subir de discrimination fondée sur l'apparence physique à l'entrée d'un bâtiment universitaire, on sait que cela impose des bornes précises au droit des autres de se regrouper entre eux comme ils le souhaitent. Par contraste, dans une approche par les capacités, il est difficile de dériver des limites aussi précises. Cela semble lié au fait que l'on a affaire ici à des valeurs à promouvoir plutôt qu'à

---

<sup>30</sup> T. W. Pogge, « Can the Capability Approach Be Justified ? », in Martha Nussbaum & Chad Flanders (dir.), *Global Inequalities, Philosophical Topics*, n° special, 30 (2), 2004, p. 167-228.

<sup>31</sup> V. la thèse de Muriel Gilardone, soutenue le 10 déc. 2007 (Université de Lyon), « Contexte, sens et portée de l'approche par les capacités de Amartya Kumar Sen ».

<sup>32</sup> A.K. Sen, « Elements of a Theory of Human Rights » (*op. cit.*).

des choses exigibles face aux autres (et donc corrélées, d'une manière fort classique, à des obligations des autres).

Par ailleurs, dans la constellation des approches normatives qui peuvent contribuer à la délimitation justifiée des droits individuels, la théorie des capacités d'A. Sen semble avoir le mérite de fluidifier certaines oppositions qui, ailleurs, sont parfois trop tranchées. Par exemple, on peut penser à la distinction entre les facteurs internes et les facteurs externes de la bonne concrétisation des droits sociaux. Les uns et les autres apparaissent comme des facteurs dans l'accroissement ou dans la décroissance du degré auquel on peut exercer certaines capacités. De même, les capacités semblent unifier, dans un cadre conceptuel commun, des libertés qui relèvent de la « liberté positive » recouvrant la disponibilité des moyens (des libertés comprises comme des facultés de disposer, par certaines actions, de certains sous-ensembles de résultats escomptés que l'on peut viser) et des libertés relevant de la « liberté négative » (entendues comme des facultés de faire des choix menant à des résultats incorporant certaines formes repérables de non-interférence).

Cependant cette homogénéisation a de quoi déconcerter, si on la considère en rapport avec la pratique politique. C'est dans cet esprit que Claude Gamel a critiqué une vision de la justice sociale qui serait fondée, en dernière analyse, sur la correction des inégales facultés (internes) de conversion des ressources (externes) en bien-être et en opportunités. En donnant des rôles parfaitement symétriques aux ressources externes et aux caractéristiques internes dans le cadre d'une théorie unifiée, A. Sen ne nous oblige-t-il pas à subordonner l'action publique aux singularités des individus ?

Cette perspective peut être critiquée de manière convergente à partir de deux points de vue bien distincts. Si, d'une part, l'on est surtout préoccupé par les retards ou les manquements de l'action publique, on dira que cette « particularisation » des enjeux est de nature à rendre l'action publique tout à fait impraticable (comme le soulignait Platon dans *Le Politique*, elle ne peut s'adapter aux particularités de chacun, mais doit traiter les problèmes en gros et pour la généralité des cas). Symétriquement, si l'on est avant tout inquiet du risque de développement incontrôlé des interventions collectives, on pourra estimer que la théorie ouvre la voie, en rupture avec les idéaux d'impartialité, à une subordination de l'action publique aux cas particuliers. On soulignera alors que l'indétermination qui est constitutive des « capacités » est en fait consonante avec une reformulation plus individualisée des droits sociaux, que l'on ne souhaite pas forcément<sup>33</sup>.

Cette critique attire l'attention sur ce qu'il y a de radical dans l'individualisme normatif d'A. Sen. Toutefois on peut souligner que les handicaps et les différences dans les talents socialement valorisés ne sont pas des phénomènes marginaux. Ils doivent en effet être pris en compte dans les orientations des choix collectifs, si l'on entend progresser vers une forme substantielle d'égalité. D'un point de vue pragmatique, bien sûr, il y a lieu de s'inquiéter de la possibilité que l'individualisation des interventions, trop difficile à mettre en œuvre, nuise à la mise en place d'interventions efficaces procédant de priorités claires et significatives pour le plus grand nombre. L'individualisation peut faire perdre de vue des enjeux plus généraux et mieux partagés, relevant notamment de priorités affirmées, qui devraient apparaître décisives pour régler l'accès à certaines ressources sociales importantes.

Poursuivant dans la même direction, on pourrait faire observer que l'approche d'A. Sen, par contraste avec celle de J. Rawls, vise à mieux tenir compte des différences dans les conditions de vie, les modes de vie ou les aspirations associées. Or dans la pratique de l'action publique, quel que soit son niveau, on se concentre toujours sur des indicateurs et sur des ressources qui sont supposés importants pour les individus dans la généralité des cas. De là, un risque du point de vue de l'approche d'A. Sen elle-même, parce que cette approche possède un

---

<sup>33</sup> Claude Gamel, « Que faire de « l'approche par les capacités » ? Pour une lecture « rawlsienne » de l'apport de Sen », *Formation-emploi*, n°98 (avril-juin 2007), p. 141-150.

enracinement individualiste et pluraliste : pour concrétiser l'approche par les capacités (et l'idéal d'égalisation dont elle est porteuse), les institutions en charge de sa mise en œuvre devraient repérer des buts valables, des formes de vie typiques, des ambitions légitimes, etc. En pratique, cela se fera d'une manière qui risque d'être très homogénéisante, alors même que la théorie repose sur une individualisation marquée des enjeux de l'éthique sociale et de l'économie normative.

## Conclusion

L'évolution qu'exprime l'approche d'A. Sen a influencé la production d'indicateurs mais elle recouvre des enjeux à la fois plus vastes et plus profonds. Elle est parallèle au mouvement que l'on observe dans les approches médicales et psychologiques du bien-être ou de la qualité de vie : ces concepts ne sont plus approchés simplement sur une base hédoniste ou de documentation du contentement mais en faisant aussi intervenir des capacités fonctionnelles des personnes. Ainsi la prise en compte des aptitudes a illustré un élargissement de la base d'information jugée pertinente. Or, de manière significative, on peut observer que pas davantage dans un cas que dans l'autre, cette prise en compte ne s'est traduite par la transition d'un discours sur le bien-être à un autre discours, complètement autre, à un discours entièrement consacré à la liberté par exemple.

Du point de vue éthique, donc, on s'est refusé à une telle césure. On n'est pas passé d'une conception socialisante axée sur le bien-être (le *welfare* des économistes) à une conception centrée sur ce qu'il y a d'individuel dans la *liberté* personnelle, alors même que certains auteurs libéraux, de Robert Nozick à Ian Carter, insistent volontiers sur le fait qu'à un certain moment, il faut assumer la transition claire d'un registre à un autre, au lieu de rester dans un milieu indifférencié regroupant des éléments tirés de l'une et l'autre rubrique. On peut dire que ce refus est significatif. Il s'est bien agi d'une démarche d'*élargissement* du concept de bien-être, l'un des arguments les plus forts, en arrière-plan, étant qu'évidemment, le bien-être ne dépend pas seulement de ce que l'on fait ou de ce qu'on a atteint mais de ce que l'on sait pouvoir faire.